



Succession non réglée depuis 2 ans et 3 mois

Par nane84, le 15/09/2014 à 13:37

Bonjour

Mon père, veuf de ma mère et remarié est décédé en juin 2012.

Le règlement de la succession (sans bien immobilier) a d'abord été retardé car plusieurs déclarations de succession ont été refusées par mon ex-belle mère qui "en voulait toujours plus". Bref, pour accélérer les choses mon frère et moi avons fait des concessions.

Depuis mai 2014, d'après la clerc, tout est en ordre, la déclaration est prête, il ne manque que la signature du notaireet rien ne se fait.

Mes multiples coups de téléphone n'y font rien: la clerc qui s'occupait du dossier est en congé maternité. Lorsque je demande à parler au notaire: elle est soit absente, soit en communication ou en rendez vous; on me dit qu'elle va me rappeler et elle ne le fait jamais.

Je suis à bout, avec l'impression d'être "prise en otage"

Comment expliquer l'inertie de la notaire et que puis je faire pour la faire bouger ?

Autre question:

je crois savoir que la notaire a dû déposer l'argent à la caisse de dépôt et consignation.

Est-elle dans l'obligation de le faire? Peut-on exiger des intérêts sur ces sommes?

En vous remerciant pour vos réponses